

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ RECRUTE

INTITULE DU POSTE : Infirmier.ère-Coordonnateur.rice EHPAD

Groupe de fonction : (lié à la mise du dispositif indemnitaire RIFSEEP)

Service : Pôle social / EHPAD Olliergues

Missions du poste :

- Mission 1 : Coordonnateur.rice d'EHPAD (50%)
Dirige un établissement ou un service accueillant des publics vulnérables, en liaison avec les partenaires du secteur social et médico-social, le pôle social et les élus.
- Mission 2 : Infirmier.ère d'EHPAD (50%)
S'occupe du maintien, de l'amélioration de l'état de santé et de l'autonomie des patients en leur prodiguant des soins. Doit adapter la prise en charge en fonction des particularités de chacun d'entre eux.

Mission 1 : Coordonnateur.rice EHPAD (50%)

Acteur du projet d'établissement :

- Définit et pilote le projet d'établissement et du service
- Pilote l'évaluation de l'établissement et du service

Responsable des conditions de vie des résidents :

- Conçoit, met en œuvre et évalue l'accompagnement des personnes accueillies (conditions de vie, soins et sécurité) :
 - o Définit, évalue et actualise protocoles et procédures
 - o Contrôle la qualité de la prise en charge par le personnel
- Accueille les résidents et leurs familles
- Effectue l'admission administrative des résidents et du projet personnalisé du résident
- Planifie les consultations externes des résidents
- Est le responsable des achats et de la gestion des stocks (protections, alimentation, produits d'entretien, linge) en lien permanent avec l'assistante du Pôle social.

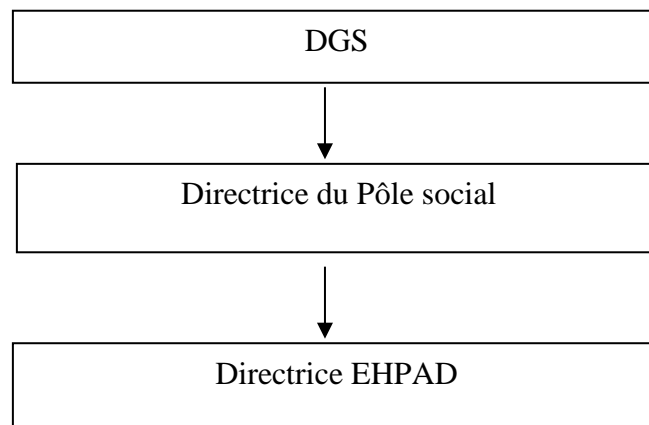
Gestion du personnel (en lien avec le pôle social et le service RH) :

- Anime et pilote l'équipe dans un souci de cohésion
- Organise le travail de l'équipe et réalise les plannings en relation permanente avec l'assistante du Pôle social, le service RH. Fait valider les jours de congés et récupération à la Directrice du Pôle social avant acceptation auprès des agents.
- Propose le recrutement du personnel et des stagiaires à la Directrice du Pôle social
- Réalise les entretiens professionnels
- Réalise le plan de formation en lien avec le service RH

Mission 2 : Infirmier.ère (50%)

- Établit le projet de soins et de la planification des activités infirmières pour le patient
- Réalise, contrôle les soins infirmiers et accompagne la personne et de son entourage
- Surveille l'évolution de l'état de santé des patients
- Informe la personne et de son entourage
- Rédige et met à jour le dossier du patient
- Accueille et encadre pédagogiquement les stagiaires et les personnels placés sous sa responsabilité
- Gère et contrôle les produits, les matériels et les dispositifs médicaux
- Met en œuvre des procédures d'élimination des déchets des particularités de chacun d'entre eux.
- Préparation et distribution des médicaments

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- Échanges réguliers avec la directrice de Pôle, l'assistante de direction et le service RH
- Les agents du service et l'ensemble des services de la Communauté de Communes (RH, communication...)
- Relations avec les personnes accueillies et les familles, auprès desquelles elle représente l'établissement.
- Collaboration avec les partenaires et réseaux du secteur social et de santé.

Exigences requises :

Mission 1 : Coordonnateur.rice EHPAD

Compétences théoriques (« savoir ») :

- Connaissance de l'environnement institutionnel médico-social
- Connaissance de la réglementation relative aux EHPAD

Compétences techniques (« savoir-faire ») :

- Gestion de planning
- Gestion d'une équipe, gestion de conflit
- Pilotage de projets

Qualités attendues (« savoir-être ») :

- Bonne présentation
- Ecoute des résidents et des familles
- Adaptation et réactivité
- Capacités d'organisation et rigueur
- Discrétion

Mission 2 : Infirmier.ère

Compétences théoriques (« savoir ») :

- Connaître les besoins des personnes âgées, les pathologies liées au vieillissement, et leur prise en charge
- Accompagner les résidents en fin de vie

Compétences techniques (« savoir-faire ») :

- Évaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne
- Réaliser les soins infirmiers et les activités thérapeutiques adaptés aux situations en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Identifier les situations d'urgence ou de crise et y faire face par des actions adaptées
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage
- Faire les transmissions

Qualités attendues (« savoir-être ») :

- Ecoute des patients
- Travail en équipe

Cadre statutaire :

Catégorie(s) : Catégorie A

Filière(s) : Sociale

Cadre(s) d'emplois : Infirmière

CDD de remplacement de la durée de l'absence du titulaire

Moyens (humains, matériels, financiers...) mis à disposition :

Matériel :

chariot à médicaments

chariot à pansement

bureau, téléphone, ordinateur, imprimante, scanner

Equipe :

12 agents

Conditions et contraintes d'exercice :

- Grande disponibilité ; confidentialité ; adaptabilité
- Travail le week-end
- Horaires avec amplitude variable en fonction des obligations du service ; possibilité d'astreinte Autonomie relative dans la mise en œuvre des orientations et priorités

- Organise les ressources financières, humaines et matérielles de l'établissement dans le cadre fixé par la collectivité
- Garant de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies
- La responsabilité civile et pénale du responsable et de sa hiérarchie ou de la collectivité peut être engagée pour des manquements dans la gestion de l'activité.
- Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité, de l'établissement ou du service

Indicateurs d'appréciation des résultats :

- Satisfaction des usagers et des partenaires de l'Unité de vie
- Respect des protocoles et procédures
- Fonctionnement général de l'établissement
- Esprit d'équipe du personnel

POSTE À POURVOIR dès que possible

Pour toute candidature merci d'adresser votre CV et LM au Président d'Ambert Livradois Forez 15 avenue du 11 novembre 63600 AMBERT ou rh@ambertlivradoisforez.fr

NB : Au-delà des missions décrites dans ce document, il est rappelé que la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, définit entre autres une obligation d'obéissance hiérarchique et d'exécution des tâches (art.28). Cette obligation permet qu'un ordre direct soit donné à l'agent pour réaliser une tâche ou mission ponctuelle n'entrant pas dans le descriptif actuel de sa fiche de poste.

Par ailleurs, la fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut évoluer en fonction des projets de la collectivité, du grade de l'agent, ou dans le cadre d'une réorganisation de services. Elle est susceptible d'être modifiée dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation.

Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emploi de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.